



**OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS MELLOIS**

**2 Place Bujault  
79500 MELLE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019**

**Christophe CHAUMONOT** EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 rue Frida Kahlo - BP 1016 - 79010 NIORT Cedex - Tél. 05 49 77 17 37  
19 avenue du Cdt Bernier - 79500 MELLE - Tél. 05 49 29 11 01  
Fax 05 49 73 93 70 - SARL au capital de 200 000 € - RCS NIORT B 392 285 565



[www.conseilbca.fr](http://www.conseilbca.fr)  
[contact@conseilbca.fr](mailto:contact@conseilbca.fr)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2019*

Aux Adhérents

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association OFFICE DE TOURISME DU PAYS MELLOIS** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration arrêtés le 1<sup>er</sup> avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIORT, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux comptes  
**BCA CONSEIL EXPERT**  
représenté par Christophe CHAUMONOT



# **Association OFFICE DE TOURISME DU PAYS MELLOIS**

**Siège social : 2 place Bujault  
79500 MELLE**

---

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

#### **SUBVENTIONS VERSEES PAR DES COLLECTIVITES DONT DES REPRESENTANTS SONT EGALEMENT ADMINISTRATEURS DE L'ASSOCIATION**

##### **Convention unique**

- Personne concernée : Communauté de Commune Cœur de Poitou
- Nature et montant : subvention de fonctionnement, subventions projet et taxe de séjour
- Modalités : la subvention octroyée pour l'exercice 2019 s'est élevée à 208 120 €.

Fait à NIORT, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux comptes  
**BCA CONSEIL EXPERT**  
représenté par Christophe CHAUMONOT

## BILAN

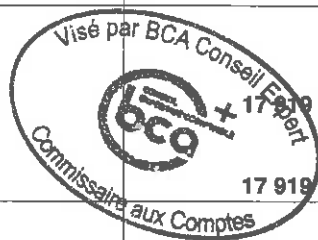
EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

ACTIF		Exercice : 2 019		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 018	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	16 523	16 176	347		6 457	4
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	16 523	16 176	347		6 457	
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres						
F	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	38 380	24 897	13 483	13	7 129	5
I	Terrains						
M	Constructions						
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.						
O	Autres	38 380	24 897	13 483		7 129	
B	Immobilisations corporelles en cours						
I	Avances et acomptes						
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :					365	
I	Participations						
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts					365	
	Autres						
	<b>TOTAL I</b>	<b>54 902</b>	<b>41 073</b>	<b>13 829</b>	<b>13</b>	<b>13 952</b>	<b>9</b>
A	STOCKS ET EN-COURS :	3 282		3 282	3	2 456	2
C	Matières premières et autres approv.						
T	En-cours de productions: biens et services						
I	Produits intermédiaires et finis						
F	Marchandises	3 282		3 282		2 456	
C	AVANCES ET ACP TES VERSES /COMMANDES						
I	CREANCES (3) :	16 849		16 849	16	4 928	3
R	Créances clients et cptes rattachés	9 966		9 966		3 841	
C	Autres	6 883		6 883		1 087	
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
A	Actions propres						
N	Autres titres						
T	DISPONIBILITES	71 405		71 405	68	136 640	86
C	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	200		200			
O							
R							
M	<b>TOTAL II</b>	<b>91 736</b>		<b>91 736</b>	<b>87</b>	<b>144 024</b>	<b>91</b>
P							
G							
T	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
U							
E	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
L							
S	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)</b>	<b>146 639</b>	<b>41 073</b>	<b>105 566</b>	<b>100</b>	<b>157 976</b>	<b>100</b>
	(1) Dont droit au bail						
	(2) Dont à moins d'un an						
	(3) Dont à plus d'un an						
	(4) Dont à plus d'un an						



EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

PASSIF		Exercice : 2019		Exercice : 2018	
		Durée: 12 Mois	% PASSIF	Durée: 12 Mois	% PASSIF
C	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
A	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES				
T	Réserve indisponible				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	Affectation au projet associatif				
P	REPORT A NOUVEAU	92 361	87	142 356	90
R	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	-73 341	-69	-49 995	-32
E	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 058	17	18 058	11
S	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	<b>TOTAL I</b>	<b>37 079</b>	<b>35</b>	<b>110 419</b>	<b>70</b>
P S	PROVISIONS POUR RISQUES				
R I	PROVISIONS POUR CHARGES				
O O	FONDS DEDIES				
V N					
I S	<b>TOTAL II</b>	<b>17 919</b>	<b>17</b>	<b>2 628</b>	
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	3 686	3		
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	24 918	24	19 385	12
(1)	DETTES FISCALES ET SOCIALES	21 149	20	25 543	16
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES	814	1		
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)				
O R					
M E	<b>TOTAL III</b>	<b>50 568</b>	<b>48</b>	<b>44 928</b>	<b>28</b>
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
S					
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>105 566</b>	<b>100</b>	<b>157 976</b>	<b>100</b>
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques				
	(3) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				

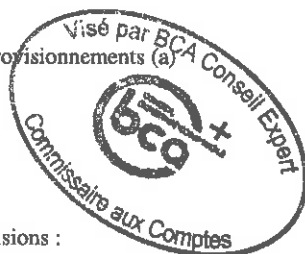


**COMPTE DE RESULTAT DE  
L'EXERCICE (en liste)**

23/04/2020:12:7

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: 2 019 12 mois	Exerc.: 2 018 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
Cotisations		
Ventes de marchandises	29 077	20 856
Production vendue (biens et services)	2 719	2 102
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>31 796</b>	<b>22 958</b>
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	208 120	242 861
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	10 208	1 711
Utilisation de fonds reportés et de fonds dédiés		
Autres produits	3 768	3 004
<b>TOTAL I</b>	<b>253 892</b>	<b>270 535</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
Achat de marchandises (a)	24 117	16 993
Variation de stock	- 226	- 154
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	1 339	781
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	128 276	127 303
Impôts, taxes et versements assimilés	3 446	686
Salaires et traitements	112 829	119 517
Charges sociales	31 468	45 743
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	10 021	8 624
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	15 291	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 100	1 389
<b>TOTAL II</b>	<b>327 663</b>	<b>320 882</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-73 771</b>	<b>-50 348</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré III		
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier	1 220	1 118
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs .....		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs .....		

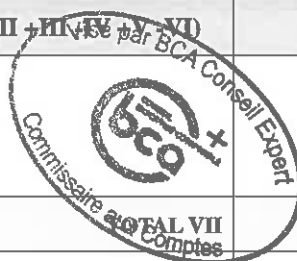




**COMPTE DE RESULTAT DE  
L'EXERCICE (en liste)**

EXERCICE Du 01/01/2019 Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: 2 019 12 mois	Exerc.: 2 018 12 mois
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	481	558
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>481</b>	<b>558</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	51	5
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>51</b>	<b>5</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>430</b>	<b>552</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II + III + IV + V - VI)</b>	<b>-73 341</b>	<b>-49 795</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	365	
<b>TOTAL VII</b>	<b>365</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion		200
Sur opérations en capital	365	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>365</b>	<b>200</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>- 200</b>
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>254 738</b>	<b>271 092</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>328 079</b>	<b>321 088</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-73 341</b>	<b>-49 995</b>
(3) Dont produits concernant les entreprises liées .....		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées .....		



**I. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

L'entreprise présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	105 566 €
Chiffre d'affaires :	31 796 €
Résultat :	-73 341 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'exercice comptable est marqué par :

- Le déménagement décalé de 4 mois,
- Les frais occasionnés par l'emménagement dans les nouveaux locaux,
- L'attente de versement des fonds européens Leader,
- La valorisation de la provision pour départ du personnel.

**II. REGLES ET METHODES COMPTABLES****A. Principes généraux**

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence. L'office de tourisme du pays mellois applique le règlement des :

- CRC n° 93-03 plan comptable général
- CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

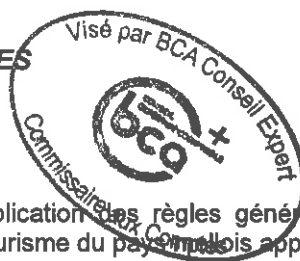
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

**B. Mode et Méthode d'évaluation****1. Immobilisations corporelles**

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées



correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

## 2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.



## 3. Stocks et encours

- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif. Le montant du stock au 31 décembre 2019 est de 3 281.71€

## 4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

**NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES****A. Fonds associatifs**

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Report à nouveau	142 356		49 995	92 361
Résultat de l'exercice	-49 995	49 995	75 288	- 75 288
Subvention Conseil Départemental adaptation accueil 17/12/2013	18 058			18 058
<b>TOTAUX</b>	<b>110 419</b>	<b>49 995</b>	<b>125 283</b>	<b>35 131</b>

**B. Subventions**

	Nature	Conventionné	Utilisée	Solde
Communauté de Communes	Fonctionnement	182 000	182 000	-
Communauté de Communes	Taxe Séjour	26 120	26 120	-
<b>TOTAUX</b>		<b>208 120</b>	<b>208 120</b>	<b>-</b>

**C. Provisions inscrites au bilan**

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges	Provision risques et charges
Argumentation de la provision					
Exercice 01/01/2019 au 31/12/2019					
Début		600			2 628
Dotations					15 291
Reprises		600			
<b>Fin</b>		<b>0</b>			<b>17 919</b>
Exercice 01/01/2018 au 31/12/2018					
Début		600			2 628
Dotations					
Reprises					
<b>Fin</b>		<b>600</b>			<b>2 628</b>
Exercice 01/01/2017 au 31/12/2017					
Début		720			2 729
Dotations					
Reprises		120			101
<b>Fin</b>		<b>600</b>			<b>2 628</b>

**D. Actif immobilisé et amortissements****1. Immobilisations**

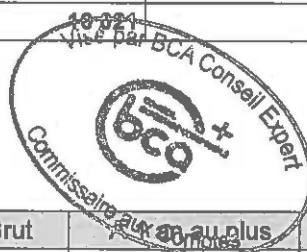
Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	16 523	0	0	16 523
Immobilisations Corporelles	28 115	10 264	0	38 380
Immobilisations Financières	365	0	365	0
<b>TOTAUX</b>	<b>45 003</b>	<b>10 264</b>	<b>365</b>	<b>54 902</b>

**2. Amortissements**

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	10 066	6 110	0	16 176
Immobilisations Corporelles	20 986	3 911	0	24 897
<b>TOTAUX</b>	<b>31 052</b>	<b>10 021</b>	<b>0</b>	<b>41 073</b>

**E. Echéances des créances et des dettes****1. Créances**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	à moins de 12 mois	à plus de 12 mois	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
Clients douteux et litigieux				
Autres créances clients	9 966		9 966	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	440		440	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat – Divers				
Débiteurs divers	6 883		6 883	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>200</b>		<b>200</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>17 049</b>		<b>17 049</b>	

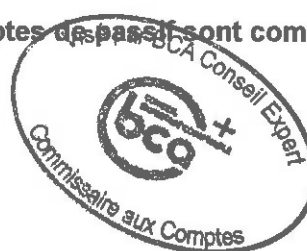


**2. Dettes**

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	3 686	3 686		
- à plus d'1 an l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 918	24 918		
Personnel et comptes rattachés	6 928	6 928		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 782	12 782		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	1 440	1 440		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	814	814		
Dettes représentatives de titres empruntés				
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>				
<b>TOTAUX</b>	<b>50 568</b>	<b>50 568</b>		

**F. Comptes de régularisation Actif et Passif****1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :**

- Les emprunts et dettes financières
- Fournisseurs : factures non parvenues
- Clients : Avoirs à établir :
- Les dettes fiscales et sociales



16 345 €

8 179 €

**2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :**

- Clients : factures à établir
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir
- Les créances fiscales et sociales
- Autres créances

1 988 €

**3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 200 €.**

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

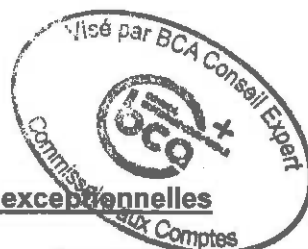
**4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à Néant.**

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

**G. Effectif moyen**

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 4.00 personnes dont aucun travailleur handicapé et se décompose de la manière suivante :

- Ingénieurs et cadres 1
- Agents de maîtrise
- Employés, ouvriers et techniciens 3
- Apprentis

**H. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles**

	31/12/2019
Produits exceptionnels de gestion	-
Produits exceptionnels en capital	365
Reprise sur provisions et transferts de charges	-
<b>Totaux</b>	<b>365</b>
Charges exceptionnelles de gestion	-
Charges exceptionnelles en capital	365
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-
<b>Totaux</b>	<b>365</b>

**Détail des charges et produits exceptionnels**

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
Valeur nette comptable immobilisation financières	365	
Produits cession immobilisations financières		365

**III. Informations relatives aux engagements et autres informations****A. Engagements financiers reçus**

- Hypothèque néant
- Nantissement (gage) néant

**B. Dettes garanties par sûretés réelles**

- Avals, cautions et garanties néant
- Autres engagements reçus néant

**C. Crédits baux engagements donnés**

- Crédits baux immobiliers néant
- Crédits baux mobiliers néant

**D. Engagement Retraite**

L'indemnité de fin de carrière à verser (IFC et Charges sociales) : 214 789€

La valeur probable des indemnités à verser : 144 292€

La valeur actuelle probable des indemnités à verser : 80 174€

La dette actuarielle : 17 919 € elle a fait l'objet d'une provision pour risque.

Modalité de calcul des engagements en matière de retraite :

- Convention collective      Tourisme
- Taux d'augmentation /an      1,00 %
- Taux de rotation      1,00 %

**E. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants**

Rémunérations : 40 254€.

**F. Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2019 sont évalués à 2 768€.